

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	13
Votants	12

Date de la convocation :

16 février 2023

Date d'affichage

16 février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

David GILBERT est arrivé au cours de la séance à 20h30

OBJET DE LA DELIBERATION N°27/2023 : RENOUELEMENT CONTRAT / AGENT TECHNIQUE

Vu le contrat de travail d'un agent contractuel pour une durée déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} avril 2022,

Vu la satisfaction du travail réalisé de l'agent concerné durant les neuf mois,

Monsieur Le Maire propose de renouveler ce contrat à raison de 6/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 30 juin 2023. Cet emploi est uniquement destiné au ménage de la mairie, des bâtiments communaux et la gestion de la vaisselle lors des locations de salles.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

-VALIDE le renouvellement d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial (6/35^{ème}), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 01/04/2023 au 30/06/2023,

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

